

DEMANDE D'EXERCICE DES ACTIVITES EN TELETRAVAIL

décret n° 2016-151 du 11 février 2016, modifié, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature

Initiale

Changement de poste

Identification de l'agent

Civilité : Monsieur Madame

NOM, Prénom :

Catégorie : A B C Modalité ARTT : 36h30 37h 38h30

Corps : Grade :

Service :

Fonctions :

Date prise de poste : Temps partiel : 50% 60% 70% 80% 90%

Modalités de télétravail demandées

A hauteur de jours(s) par semaine, ou par mois, ou par an

Jours (s) de télétravail souhaité(s) en cas de télétravail hebdomadaire :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Jours ponctuels « flottants »

Oui Nombre de jours : par semaine , par mois , par an

Horaires auquel l'agent peut être joint : h et h le matin / h et h l'après midi

Date de prise d'effet

Adresse du lieu d'exercice du télétravail

Domicile :

Autre lieu :

En cas d'exercice du télétravail au domicile

Je déclare sur l'honneur que la prise à laquelle l'ordinateur sera branché est protégée par un interrupteur différentiel calibré à 30 mA et par un disjoncteur ce qui me permet ainsi d'exercer mon activité professionnelle dans toutes les conditions de sécurité.

Je dispose d'un espace pouvant être dédié au télétravail : oui non

Je dispose d'un abonnement internet : oui non

Identification des activités exercées en télétravail

Activités télétravail

Logiciels utilisés

Fait à le Signature

Avis du supérieur hiérarchique (N+1) ayant conduit l'entretien

NOM, prénom

Service

Date de l'entretien

Avis du supérieur hiérarchique : Favorable Défavorable (à motiver)

--

Fait à le Signature

Période d'adaptation oui non

Durée : mois (maximum 3 mois)

Décision du directeur ou du chef de service

NOM, prénom

Service

Modalités de télétravail

A hauteur de jour(s) par semaine, ou par mois, ou par an

Jours (s) de télétravail souhaité(s) en cas de télétravail hebdomadaire

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Jours ponctuels « flottants »

Oui Nombre de jours : par semaine , par mois , par an

Horaires auxquels l'agent peut être joint : h et h le matin / h et h l'après-midi

Date de prise d'effet

Décision du directeur ou du chef de service : Favorable Défavorable (à motiver)

Fait à le Signature